

## **Conditions particulières de l'Offre Dirland « NL PRO EN »**

### **Article 1 – Objet et Désignation de l'offre**

Les présentes conditions particulières sont applicables pour l'inscription et l'utilisation de l'Offre Dirland NL PRO EN de Dirland Télécom. Sauf dispositions contraires prévues par les présentes, le Client souscripteur demeure soumis aux Conditions Générales de Dirland Télécom.

« NL PRO EN » est l'abréviation de « NO LIMIT », Professionnel, Réservé à l'Education Nationale.

### **Article 2 – Description et tarification**

2.1 L'Offre Dirland «NL PRO EN » est une offre spéciale associée aux services de téléphonie de Dirland Télécom. Elle n'est valable que pour des lignes passées en VGA – Vente en Gros de l'abonnement - , c'est-à-dire transférées administrativement de France Télécom vers Dirland Télécom.

Les appels illimités de cette offre concernent les appels vers les fixes et/ou mobiles en France métropolitaine, exceptés vers les n° spéciaux (08ABPQ, services à valeur ajoutée).

Cette offre est incessible et ne peut en aucun cas être utilisée à des fins commerciales ou lucratives.

### **2.2 Appels exclus de l'Offre Dirland NL PRO EN**

Les communications internationales: le tarif des communications internationales est disponible sur simple demande, par mail à l'adresse : [contact@dirland-telecom.com](mailto:contact@dirland-telecom.com) ou par téléphone au 0 805 100 300, appel gratuit depuis un poste fixe.

Sont exclus de l'Offre : les appels vers les numéros courts et les numéros spéciaux, vers les serveurs vocaux, les services de messagerie, les services de cartes prépayées

### **Article 3 – Durée et conditions particulières liées à l'offre Dirland « NL PRO EN »**

L'offre Dirland « NL PRO EN » est souscrite pour une durée minimum de douze mois, renouvelable par tacite reconduction. A défaut d'une demande de résiliation effectuée par le client et par lettre LRAR adressée 30 jours avant la date d'échéance initiale du contrat, le contrat continuera à courir dans toutes ses obligations pour les 24 mois suivants.

### **Article 4 - Résiliation**

4.1 Quelle qu'en soit la raison et l'initiative, la résiliation de l'abonnement entraîne la résiliation de l'illimité vers les fixes et les mobiles.

Pour résilier l'abonnement, le Client souscripteur de l'Offre Dirland « NL PRO EN » devra en exprimer la demande comme indiqué à l'article 10 des Conditions Générales.

### **4.2 Paiement des sommes dues**

Sauf modification par Dirland Télécom des conditions tarifaires, en cas de résiliation unilatérale effectuée par le Client souscripteur, ce dernier demeure redevable des montants dû au titre des mois d'engagement restant à échoir.

Ces montants seront alors payés en intégralité et en une seule fois.

### **4.3 Résiliation à l'initiative de Dirland Télécom**

Dirland Télécom se réserve le droit de suspendre ou de résilier de plein droit l'illimité relatif à l'abonnement de ligne, en cas d'usage perturbant le fonctionnement technique ou l'équilibre économique du service.

Liste indicative et non exhaustive des cas abusifs : branchement d'un serveur d'appel sur la ligne, appels non raccrochés, appels sans communication, revente, mise en place d'un centre d'appels.

Sans préjudice du droit du Client souscripteur de résilier l'Offre Dirland « NL PRO EN », Dirland Télécom se réserve la possibilité, au terme des 3 premiers mois d'exécution, de résilier l'Offre Dirland NL PRO EN et de facturer les communications concernées aux prix de base. (Grille 7 et aux Conditions Générales de Dirland Télécom en vigueur au moment de la résiliation).

Dirland Télécom en informera le Client souscripteur moyennant le respect d'un préavis de 2 jours ouvrés.

### **4.4 Notification de la résiliation.**

Dans tous les cas, la résiliation est notifiée au souscripteur par courrier postal en lettre recommandée avec accusé de réception.

### **Article 5 – Modification**

Sans préjudice du droit du Client souscripteur de résilier le service, Dirland Télécom se réserve le droit d'apporter à tout moment des modifications aux présentes Conditions Particulières.

Dans un but d'amélioration du service et de manière à en faire profiter pleinement le Client souscripteur, Dirland Télécom réactualise régulièrement les termes des présentes Conditions afin de prendre en compte toute évolution légale, juridique et/ou technique.

Dans cette optique, les conditions en ligne prévalent sur les conditions imprimées.

Le Client souscripteur se tiendra informé des éventuelles modifications apportées aux conditions qu'il pourra consulter à tout moment sur le site

<http://www.dirland.com>

A défaut de résiliation de sa part dans les conditions prévues à l'article précédent, il sera réputé avoir accepté ces modifications.

Dirland Télécom se réserve le droit d'arrêter la commercialisation de l'Offre Dirland « NL PRO EN » à tout moment, sans préjudice du droit à en jouir des Clients y ayant déjà souscrit.